



## Communiqué de presse de la Municipalité

### Attaquée par la Préfecture, la Ville de Malakoff maintient son arrêté de suspension des travaux pendant le confinement !

**Malakoff, le 27 avril 2020** - Le 24 mars, une semaine après le début du confinement, la Municipalité a décidé de suspendre par arrêté les travaux et chantiers publics non essentiels à la vie des populations, jusqu'à la sortie du confinement. Cette décision avait deux objectifs sanitaires et sociaux :

- La lutte contre la propagation du virus impose des règles difficiles voire impossibles à respecter pour les travailleurs du BTP et à contrôler, ce qui engendre une réelle précarité sanitaire ;
- Les nuisances conséquentes liées aux chantiers, en particulier aux travaux d'extérieur impliquant d'importantes équipes et machines-outils, sont légitimes en temps normal, mais deviennent intolérables pour les habitants dans cette période de confinement, cela d'autant plus avec la forte densité de population sur le territoire.

Comme dans le cas de l'arrêté anti-pesticide, le Préfet attaque la Ville au tribunal en arguant que les décrets pris par l'État s'imposent en période de crise sanitaire et surpassent le droit des Maires à défendre les populations. Comme dans la lutte contre les pesticides nocifs pour l'humain et l'environnement, la commune persiste et va se défendre.

Nous sommes pleinement mobilisés dans la lutte contre le Covid19. Tous les services municipaux et les acteurs locaux s'engagent sans réserve pour appliquer et faire appliquer le confinement, les gestes barrières, la distanciation sociale. La Ville continue d'œuvrer pour doter en matériel (masques, gel) les professionnels en première ligne et bientôt l'ensemble de la population à titre gratuit, car c'est un enjeu fondamental de justice et d'équité.

**Contact presse** : Fanny SIZORN, directrice de cabinet, 01 47 46 75 16

**Site de la ville de Malakoff** : [malakoff.fr](http://malakoff.fr)

**Réseaux sociaux** : @ville-demalakoff

